

BIENVENUE À L'ÉCOLE MARC-FAVREAU

M O T P O U R L ' É L È V E

Cher élève,

Les souvenirs de l'été sont encore bien vivaces et voilà que tu commences déjà une autre année, peut-être une première à l'école Marc-Favreau. Bienvenue!

Nous te souhaitons tout le succès possible, mais sache que celui-ci nécessite des efforts constants et beaucoup d'organisation. C'est pourquoi l'agenda que tu tiens entre tes mains sera sûrement ton outil le plus important tout au long de l'année. Tu y consignes tes devoirs et leçons pour ne rien oublier et être toujours prêt à bien performer en classe.

Avec l'aide de tes parents, enseignants et tout le personnel de l'école, nous sommes pleinement confiants que tu pourras t'épanouir et atteindre tes objectifs dans toutes les disciplines.

Enfin, n'oublie pas que la maîtrise du français est une des clefs du succès scolaire et qu'il est important de se plonger souvent dans la lecture de livres que tu aimes. Tu verras qu'ensuite, tes progrès seront plus faciles et surtout, plus rapides!

Bonne année scolaire 2017-2018.

Éric Dion
Directeur

Jonathan Brodeur
Directeur adjoint

P O U R T ' A I D E R

Allô-prof: www.alloprof.qc.ca
Tel-jeunes: www.teljeunes.com
Jeunesse j'écoute

Tél. : 514-527-3726
Tél. : 1-800-263-2266
Tél. : 1-800-668-6868



Marc-Favreau-Sol 1929-2005



POSTE DE QUARTIER # 11
 6255, Somerled
 Montréal (Québec)
 H3X 2B2

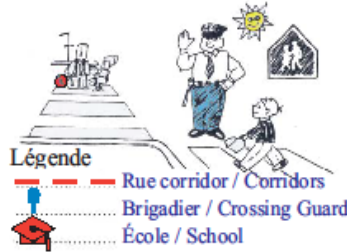
Ecole Marc Favreau
6310, Somerled
Montréal

Rues corridors

Somerled de Wakley à Hampton
 Randal de Cherster à Somerled
 Grand-Boulevard de Fielding à Monkland

Traverses scolaires avec brigadier

Somerled et Westhill
 Westhill et Sherbrooke



URGENCE 9-1-1 Poste de quartier # 11
 Téléphone: 203-0411



Mise à jour: Août 2007

HORAIRE DE L'ÉCOLE

PRÉSCOLAIRE

Matin : 7 h à 8 h 45 Enfants inscrits au SDG

(8 h à 8 h 45 Service de garde pour les élèves de maternelle voyagés en autobus)

Avant-midi : 8 h 50 à 11 h 24

Heure du dîner : 11 h 24 à 12 h 42 (dîner surveillé par le SDG et le SDD¹)

Après-midi : 12 h 42 à 15 h 02

PRIMAIRE

Surveillance: à partir de 7h50

Entrée des élèves : 7 h 55

Début des classes : 8 h

Récréation du matin : 10 h 03 à 10 h 18

Heure du dîner : 11 h 24 à 12 h 44

Récréation de l'après-midi : 13 h 50 à 14 h 05

Fin des classes : 15 h 08



TRAITEMENT DES PLAINTES

1. Communiquez directement avec la personne concernée

Adressez-vous directement à la personne concernée (enseignant, personnel du service de garde, professionnel ou autre). Une note à l'agenda, un courriel ou un appel téléphonique permettent d'éclaircir la situation et de solliciter une rencontre, si nécessaire. Souvent, cette étape suffit à résoudre le différend.

2. Communiquez avec la direction ou la direction adjointe de votre établissement

Si la première démarche n'apporte pas de solution satisfaisante, un appel téléphonique ou un courriel vous permettra d'exposer votre insatisfaction et de prendre rendez-vous, si nécessaire.

3. Communiquez avec le Bureau de soutien à la gestion des établissements

Si la situation persiste, adressez-vous au 514 596-2004, poste 3004. Vous devrez fournir vos coordonnées et une description des faits.

4. Adressez-vous au protecteur de l'élève ou au comité de révision

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée à l'étape 3, le Bureau de soutien vous informera par écrit des recours qui s'offrent à vous.

SDD : Service des dîners

LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE MARC-FAVREAU

L'AUTONOMIE : *Il est important que l'on t'aide à devenir un enfant autonome.
J'apprends à développer mon autonomie et à devenir responsable.*

Règle 1 Je suis ponctuel et assidu.



- 1.1 Je viens à l'école tous les jours. Si je suis absent, mes parents en avisent l'école.
- 1.2 J'arrive à l'école à l'heure. Si je suis en retard, je me rends au secrétariat.
- 1.3 Je dois obligatoirement me présenter au secrétariat lors d'un départ hâtif. Si je quitte pour la maison à 15h08 et que je fréquente normalement le service de garde, celui-ci en aura été préalablement informé par mes parents et je dois également me présenter au secrétariat.

Règle 2 Je porte des vêtements convenables et appropriés pour l'école et l'éducation physique, et selon les saisons.

- 2.1 En éducation physique, le port du « t-shirt » est obligatoire.
- 2.2 Les casquettes, les chapeaux et les bandeaux doivent être enlevés à l'intérieur.
- 2.3 Pour l'hiver : bottes, manteau, tuque, gants, pantalons de neige sont obligatoires.
- 2.4 Il est interdit de porter les camisoles à bretelles de moins de 2 cm, les jupes courtes, les chandails décolletés, les pantalons à taille basse qui laissent entrevoir le nombril ou les sous-vêtements, les sandales de plage (tongs) ainsi que les pantalons très courts (shorts).

Les parents doivent s'assurer que les vêtements portés par leur enfant ne font pas la promotion de la violence, du sexisme et du racisme.

Règle 3 Je suis responsable du mobilier, du matériel et des livres mis à ma disposition. Si je les endommage ou les perds, je les répare ou les rembourse.

LE RESPECT : *Il est important d'être respecté. J'apprends à respecter les autres.*

Règle 4 Je respecte tous les adultes et les autres élèves dans mes gestes et mes paroles.



- 4.1 Je ne blesse personne, ni en paroles ni en gestes (intimidation, harcèlement, mensonges, gestes grossiers, etc.).
- 4.2 Je suis poli avec tout le monde.
- 4.3 Je me déplace calmement et en silence.
- 4.4 J'évite les bousculades et les jeux dangereux.

Règle 5 Je respecte les règles de fonctionnement de la classe.

- 5.1 Je participe activement aux activités proposées.
- 5.2 Je présente mon travail de façon propre et ordonnée.
- 5.3 Je fais ma part lorsque je travaille en équipe.
- 5.4 Je travaille sans me distraire et sans distraire les autres.
- 5.5 J'ai toujours le matériel nécessaire pour faire mon travail et je le remplace au besoin.

Règle 6 Je respecte les règles de la récréation.

- 6.1 Je joue à des jeux pacifiques.
- 6.2 Je ne joue pas dans les arbres.
- 6.3 Je respecte la limite du milieu du parc.
- 6.4 Je fais appel aux surveillants en cas de conflit.
- 6.5 Au son de la cloche, j'arrête immédiatement de jouer et je me dirige calmement vers mon rang.
- 6.6 *Les objets électroniques (cellulaires, MP3, jeux portatifs, montres intelligentes, etc.) sont interdits.* Tout adulte de l'école peut confisquer sur le champ un appareil électronique. L'objet sera remis à la direction de l'école et un parent devra prendre rendez-vous avec celle-ci pour récupérer l'appareil. L'école ne pourra pas être tenue responsable en cas de perte, de bris ou de vol. L'école ne s'engage pas à gérer la situation de bris, de perte ou de vol. Ce sont les parents et l'élève qui sont responsables de la situation.
- 6.7 Les friandises sont interdites à l'école, sauf lors **d'événements spéciaux**.
- 6.8 Les cartes de jeu échangeables du type «Pokémon» sont interdites à l'école et dans la cour de l'école.
- 6.9 Je reste sur le terrain de l'école en tout temps. Je ne peux m'absenter sans autorisation.



Règle 7 Je respecte les règles du service de garde et du service de diner.

LA FIERTÉ : *Il est important d'être fier de toi, de ta réussite et de ton école.
J'aime être reconnu et valorisé.*



Règle 8 Je suis fier(e) de moi.

- 8.1 Je parle français en tout temps et en tous lieux (cour d'école, SDG, corridors, etc.)
- 8.2 Je fais des efforts et je m'applique dans mes apprentissages.
- 8.3 Je prends soin de mes livres, du matériel et du mobilier.
- 8.4 J'organise mon bureau et mon casier.
- 8.5 Je garde mon environnement propre en utilisant les poubelles et en faisant du recyclage.
- 8.6 Je protège les arbres et la nature.

LES CONSÉQUENCES

Tout manquement aux règles du code de vie de l'école sera communiqué aux parents par l'intermédiaire de l'agenda ou par communication téléphonique et entraînera une gradation des interventions pouvant aller jusqu'à une rencontre avec les parents. Si je ne respecte pas le code de vie de l'école, selon la gravité du geste, voici les **conséquences possibles** :

- Avertissement verbal
- Note dans l'agenda
- Geste réparateur, lettre d'excuses
- Réflexion écrite signée par les parents
- Consignation d'événements
- Intervention de la TES
- Appel aux parents
- Rencontre avec la direction, l'enseignant(e), les parents et les enfants
- Suspension à l'interne ou à l'externe par la direction et retour à l'école avec le parent de l'élève

LES POLITIQUES

Politique des absences et retards



L'assiduité et la ponctualité sont essentielles à la réussite scolaire. En cas d'absence ou de retard de l'élève, le parent ou l'adulte responsable doit communiquer avec le secrétariat de l'école au **514 596-3384, poste 6876**. Après 3 retards dans le même mois, votre enfant se voit contraint de faire une retenue. La retenue a lieu une fois par mois. Vous recevrez un mot vous informant du nombre de retards et de la date de la retenue.

Politique des autobus



Lorsque le chauffeur d'autobus donne un avis disciplinaire, les parents en reçoivent une copie. Au 4^e avis, l'enfant sera suspendu du transport pour une journée. S'il y a geste de violence, l'enfant sera immédiatement suspendu pour une durée déterminée par la direction.

Politique alimentaire



Il est recommandé d'éviter les aliments contenant des noix et des arachides afin d'assurer la sécurité des élèves qui souffrent d'allergies à ces aliments. Pour de l'information sur la saine alimentation et des suggestions, visitez le site Internet de la CSDM au www.csdm.qc.ca.

Politique de la bibliothèque

Les modalités d'emprunts sont :

Élèves du préscolaire : emprunt collectif fait par les enseignants (tes) de la maternelle (prêt de 5 semaines);

Élèves au 1er cycle : prêt de 2-3 livres (prêt de 1 semaine);

Élèves au 2e cycle : prêt de 3-4 livres (prêt de 1 semaine);

Élèves au 3e cycle : prêt de 5-6 livres (prêt de 1 semaine).



En cas de **documents non retournés** (15 jours de retard), un avis de retard sera remis dans l'agenda scolaire de l'élève. Chaque élève est responsable du document qu'il/elle perd ou brise.

Une facture au montant du coût de remplacement du document sera ensuite émise pour tout **document perdu ou abimé**. Le paiement doit être effectué en argent comptant au secrétariat de l'école Marc-Favreau.

Le système d'alarme-incendie

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons payer des coûts liés à de tels gestes.

ENGAGEMENT

AU CODE DE VIE

AINSI QU'AUX RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

Nom de l'élève : _____

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie et mes responsabilités et je m'engage à respecter les consignes durant toute l'année dans le but de faire de l'école un milieu sécuritaire où il fait bon vivre.

Signature de l'élève: _____ Date : _____

Nom du parent : _____

J'ai pris connaissance du code de vie et des responsabilités de mon enfant. Je suis prêt à le soutenir dans le respect des consignes et à collaborer à sa réussite scolaire.

Signature des parents: _____ Date : _____

Signature de la direction : _____ Date : _____

